

# Rapport annuel

—  
2024



POUVOIR JUDICIAIRE  
GERICHTSBEHÖRDEN  
ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Préfecture de la Glâne PRGL

---

# Introduction

---

## Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration de la Préfecture de la Glâne pour l'année 2024 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Romont, le 17 janvier 2025

Valentin Bard, Préfet

# Rapport sur l'activité 2024

## 1.1 Préfecture de la Glâne

### 1.1.1 Organisation et personnel

#### Composition au 31.12.2024

- > Valentin Bard, Préfet
- > Maxime Henchoz, Lieutenant de préfet
- > Marie-Christine Offner, Nadia Dumas, Nathalie Papaux, Collaboratrices administratives ; Manon Boudeau, Apprentie

L'année 2024 a marqué une période de transition importante pour la Préfecture de la Glâne. Le 31 janvier, Willy Schorderet a achevé son mandat de Préfet, passant le relais à Valentin Bard, élu lors de l'élection complémentaire de l'automne 2023 et entré en fonction le 1<sup>er</sup> février 2024. Quelques semaines plus tard, le 1<sup>er</sup> mars 2024, Maxime Henchoz a rejoint l'équipe en qualité de Lieutenant de Préfet.

La Préfecture s'appuie également sur trois collaboratrices administratives et une apprentie. Cette organisation représente un effectif total de 4,2 équivalents plein temps (EPT), y compris le Préfet et son Lieutenant, inchangé depuis plusieurs décennies.

Malgré les changements intervenus au cours de l'année, le très bon fonctionnement de la Préfecture a été assuré, ce qui démontre les compétences de l'ensemble du personnel.

### 1.1.2 Statistiques et généralités

Le volume des affaires pénales s'est réduit d'un quart par rapport à 2023 pour retrouver des valeurs similaires à celles de 2022. 2023 avait été une année exceptionnelle au niveau des dénonciations pour excès de vitesse et violation de mise à ban. En 2024, les ordonnances pénales ont été prononcées principalement pour des violations de mise à ban et des amendes d'ordre non payées dans le délai légal.

Le nombre d'oppositions transmis au Juge de police a fortement progressé passant de 3 à 23 cas. Plus de la moitié des affaires concernait deux dénoncés pour des violations systématiques d'une mise à ban. Ils ont retiré leurs oppositions devant le Juge de police.

#### 1.1.2.1 Plaintes et dénonciations

Le Lieutenant de préfet s'occupe des plaintes et des séances de conciliation y relatives.

Les séances de conciliation ont connu le même nombre de succès que d'échecs. S'agissant des 3 affaires retournées au Ministère public, une l'a été car les parties sont en conflit sur le plan civil, une car le dénonciateur a produit un certificat médical attestant de son impossibilité, pour une durée indéterminée, à se présenter en séance de conciliation et l'autre concernait plusieurs dénoncés qui n'avaient pas reconnu les faits (dommages sur un véhicule), tous les habitants de l'immeuble étant potentiellement susceptibles d'avoir commis les dégradations en question suite à un conflit de voisinage.

Total des affaires pénales au 31.12. (sans opposition traitées)	2022	2023	2024
<b>A) Tentatives de conciliation</b>	<b>25</b>	<b>27</b>	<b>24</b>
ayant abouties	5	11	10
ayant échouées	13	9	10
suspendues	1		
renvoi au MP (for, renonciation à la conciliation, autre)	3	3	3
défaut (non présenté à l'audience)	3	4	1
<b>B) Ordonnances pénales</b>	<b>492</b>	<b>756</b>	<b>545</b>
mise à ban	116	256	198
LCR - accidents	29	30	28
LCR - excès de vitesse	114	195	76
LCR - divers	87	79	82
Autres matières (LCH, LEPU, LS, LMDS, etc.)	20	13	14
Police des constructions			
Amendes d'ordre non payées	126	183	147
<b>C) Autres ordonnances en matière pénale</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
classement / non-entrée en matière	20	7	6
suspensions			
dessaisissements			
autres			
<b>D) Opposition à des ordonnances pénales</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>29</b>
oppositions liquidées en préfecture (classement, retrait)	13	16	6
oppositions transmises au/à la Juge de police	3	3	23
oppositions en cours de traitement			

### 1.1.3 Divers

Le traitement des affaires 2024 a été assuré à la satisfaction de l'équipe de la Préfecture. Aucun retard n'est à signaler et les affaires sont traitées dans les délais, ce dont nous nous réjouissons.